

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD – Ghislaine HERVOCHE - Frédérick DUNET – Florence PENOT-MARTINEAU - Denis LENORMAND – Audrey PERDEREAU - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING – Jacques GUIHÉNEUF - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - François FONTAINE - Yannick DANIO (arrivé à 18h14) - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS – Anouk PAOLOZZI-DABO (arrivée à 18h10) - Nicolas RENAUD - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Étaient excusés : Xavier FOURNIER donne pouvoir à Denis LENORMAND - Isabelle MELLOUET donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO - Guillaume GENRE donne pouvoir à Audrey PERDEREAU - Mercédès FORGE donne pouvoir à François PAGEAU.

Secrétaire de Séance : Florence PENOT-MARTINEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que le Conseil Municipal de ce soir se réunit dans la salle du Conseil Municipal en respectant les gestes barrières. Toutefois, comme chacun sait, nous avons franchi une nouvelle étape du déconfinement le 30 juin dernier. Les jauges ont été supprimées dans les établissements recevant du public, mais les gestes barrières continuent à s'appliquer. Aussi, le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos comme le respect d'une distance d'1 mètre entre deux personnes. C'est pourquoi, il est conservé, encore ce soir, cette disposition un peu particulière.

Monsieur le Maire propose de désigner Florence PENOT-MARTINEAU secrétaire de séance et la prie de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

A l'issue de l'appel nominal des élus, Monsieur le Maire indique avoir reçu une question orale présentée par la liste de Catherine BAILHACHE. Ainsi que le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, celle-ci sera abordée à la fin de la séance.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2021.

Le procès-verbal n'appelle aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose, si l'ensemble du Conseil Municipal en est d'accord, de reporter l'examen de la délibération n° 10 à une séance ultérieure, dans la mesure où les éléments transmis aux élus sont arrivés dans des délais trop courts. Cette délibération sera examinée lors du Conseil Municipal du 27 septembre prochain.

Monsieur le Maire cède la parole à François FONTAINE.

1 Autorisation de signer une convention spécifique de gestion du numéraire pour la Ville de Guérande

Charles de KERSABIEC rappelle que la trésorerie publique a annoncé depuis au moins 2 ans qu'elle ne prendrait plus à terme de numéraires.

Cette décision n'est donc pas nouvelle. Ce qui est nouveau c'est le marché avec la Banque Postale mais il est regrettable que le 4 juillet nous en soyons à régler une situation qui a débuté le 1^{er} juillet. C'est un vrai manque d'anticipation.

Charles de KERSABIEC annonce que les élus de son groupe vont s'abstenir sur cette délibération pour permettre à la Municipalité de sortir de cette situation de blocage ou l'on ne pourrait pas extraire l'argent des horodateurs.

Pour autant, au lieu de recourir systématiquement à la dépense publique comme la Majorité en a l'habitude dès qu'un problème se pose, les élus de son groupe souhaitent établir une clause de revoyure et que dans un an il puisse avoir été étudié, comment en priorité, par une organisation différente de la collecte, la Ville pourrait rentrer sous les fourches caudines de la Banque Postale, ou au moins comment s'organiser en interne pour ne pas payer le prix fort à une société de transport de fonds pour des espèces sonnantes et trébuchantes qui seront bientôt dépassées par l'usage de la carte bleue.

Monsieur le Maire dit que ce sera un point qui effectivement devra être étudié en Commission des Finances ; en effet, cette décision de la Trésorerie affecte l'ensemble des régies de la Ville et cela traduit, une fois encore un réel désengagement de l'Etat.

Ceci s'accompagne également de la suppression à très court terme de la Trésorerie de Guérande dont les services vont être redistribués sur la Trésorerie de Pontchâteau.

De plus, les volumes de numéraires de Guérande ne peuvent être traités par la Banque Postale, d'où l'appel à une société privée pour externaliser ce service pour l'année 2021, compte tenu du délai de prévenance de la Banque Postale.

Jean-Noël DESBOIS déplore d'avoir à se positionner aujourd'hui 5 juillet sur une décision qui prend effet le 1^{er} juillet. Il demande depuis quand avons-nous eu connaissance que les Finances Publiques ne sont plus en mesure de récupérer les fonds ?

Le coût de cette prestation est d'environ 11500 euros par an, soit 15 % des frais de collecte.

La facturation étant directement liée à la périodicité des collectes, il faudra s'assurer avant de signer avec le prestataire choisi que la Ville garde la main sur le nombre de passages.

Monsieur le Maire confirme que c'est ce qui est prévu avec le prestataire. Ce temps de collecte des fonds effectuée par une société privée libère du temps pour les Agents de Surveillance de la Voie Publique pour revenir à leur cœur de métier.

Un bilan sera bien évidemment fait en Commission Finances.

Catherine BAILHACHE lit dans cette délibération que les contraintes données par La Banque Postale sont claires. Ne peuvent-elles servir de base à l'organisation de la collecte ? En rentrant dans ces bases, on pourrait alors utiliser leurs services faisant économiser à la Ville la dépense indiquée. Ne peut-on au moins essayer ?

Elle pense que depuis le mois d'avril que l'on connaît cette obligation une solution non onéreuse aurait pu être trouvée. Elle s'abstiendra donc sur cette délibération.

VOTE : Majorité – 8 Abstentions (François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

2 Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2021

Gaëlle ESTAY fait la même remarque que celle faite précédemment. Il est nécessaire de fixer une date butoir pour les dépôts de demande de subventions afin qu'elles puissent être examinées au sein d'une même Commission et une bonne fois pour toutes. Ceci pour une meilleure lisibilité, une meilleure visibilité des dépenses engagées sur ce sujet.

Les associations savent parfaitement que chaque année, elles recourent à cet exercice.

Denis LENORMAND indique qu'une réunion a été organisée récemment avec les services pour revoir la procédure d'attribution des subventions. Un règlement sera élaboré, puis soumis aux élus pour approbation avant d'être transmis aux responsables d'association pour leur permettre de formuler leur demande de subvention en toute connaissance de cause.

En outre, Denis LENORMAND s'engage à ce qu'il n'y ait que deux délibérations concernant les subventions aux associations par an : 1 délibération pour les subventions valant pour une année civile et 1 délibération valant pour l'année scolaire.

VOTE : Unanimité

3 Lancement d'une consultation pour un marché d'assurances - 2022-2024

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

4 Convention de groupement de commandes entre la Ville de Guérande, le C.C.A.S. de Guérande et le S.I.Vo.M. de la Madeleine - Avenant n°2

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

5 Modification du règlement intérieur de l'Ecole municipale des Sports

François PAGEAU souligne que la Ville demande, à juste titre, que les parents viennent chercher les enfants à l'heure précise correspondant à la fin de l'activité proposée. Mais que se passe-t-il en cas de contre-temps et de retard imprévu de la personne ? L'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'encadrant certes, mais attend-il dans un endroit sécurisé ?

Comme déjà dit en Commission des Sports, Laurent CHASSAING rappelle que les enfants sont pris en charge par des agents municipaux en cas de retard des parents. En aucun cas, un enfant est laissé sans surveillance.

Comme pour le règlement intérieur des ateliers culturels, Catherine BAILHACHE fait remarquer que la question du pointage des présences des élèves n'est pas précisée. De son point de vue, la responsabilité de la Ville serait engagée si un enfant déposé par ses parents devant le bâtiment ne se rendait pas au cours. Le règlement doit clairement expliquer que les numéros de portable des parents seront demandés en début d'année par les professeurs et que ceux-ci, s'apercevant de l'absence non annoncée d'un enfant, les préviendront. C'est ce que font les écoles, lycées et collèges. Pour cette omission des contrôles des présences engageant la responsabilité de la Ville, elle votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le Portail Famille dispose des coordonnées des parents et au même titre que pour les accueils périscolaires, si un enfant inscrit est absent, les parents sont appelés. C'est une relation de confiance entre la Ville et les parents.

VOTE : Majorité – 1 Contre (Catherine BAILHACHE)

6 Vote des tarifs de l'Ecole Municipale des Sports saison 2021-2022

Catherine BAILHACHE considère que ces tarifs sont anormalement bas. Il s'agit des finances de la Ville. Que soit instauré un coefficient familial serait normal comme pour l'école de musique ou les ateliers culturels.

Laurent CHASSAING lui explique que c'est un choix politique. Cette Ecole Municipale des Sports doit inciter les enfants à découvrir un sport avant de rejoindre éventuellement un club ou une association sportive. L'objectif de cette Ecole est de favoriser la pratique sportive. L'aspect financier ne doit pas être un frein pour les familles.

Catherine LACROIX ajoute que les intervenants à l'Ecole de Musique ou au sein des Ateliers Culturels sont des personnes extérieures aux services municipaux et dont les interventions ont un coût de revient plus élevé pour la Ville.

Charles de KERSABIEC estime qu'il conviendrait d'avoir un tarif dissuasif pour éviter qu'un enfant participe à une séance et arrête ensuite compte tenu du coût modique.

Laurent CHASSAING rappelle que le Règlement Intérieur prévoit qu'un enfant absent à 3 séances est radié.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

La parole est cédée à Denis LENORMAND.

7 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Charles de KERSABIEC se réjouit des dispositions prises par la Ville. Selon lui, les heures supplémentaires ne doivent pas être un complément de rémunération et elles doivent revêtir un caractère exceptionnel.

L'application du repos compensateur doit être très encadré également.

Il estime que la mise en œuvre des 1607 heures devait diminuer le recours aux heures supplémentaires.

Catherine BAILHACHE demande une modification de la rédaction de cette délibération au deuxième paragraphe : « Toutefois, il est proposé à titre exceptionnel, quand l'intérêt du service l'exige, de pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service avec validation de l'élu. » ...

Elle pense également que l'annualisation du service de nombreux agents est là afin qu'une programmation en amont des missions permette d'anticiper et permette la gestion la plus saine possible.

Denis LENORMAND rappelle à Catherine BAILHACHE que l'élu n'est pas un chef de service et c'est à la Directrice Générale des Services d'arbitrer.

VOTE : Unanimité

8 Adoption du règlement intérieur des services

François PAGEAU demande sous quelle forme ce Règlement Intérieur est-il communiqué aux agents ?

Est-il simplement affiché dans les locaux ? Donne-t-il lieu à un émargement ?

Qu'en est-il de l'intégration, de l'ajout éventuel de nouveaux alinéas ou dispositifs en cours de période ou d'année ? Quelles Incidences, par exemple, de certaines dispositions nationales pouvant impacter la vie des agents de la collectivité, telle, récemment, l'évolution du dispositif du congé de paternité ?

La dernière version datant de 2015, doit-on s'attendre à une prochaine version en 2027. Ce Règlement devant tenir compte des évolutions juridiques, ressources humaines et sociales ne peut-il pas être relifté de façon plus régulière ?

Denis LENORMAND précise que le Règlement Intérieur doit bien évidemment coller à l'actualité. Il sera revu lors de la mise en œuvre des 1607 heures.

Toutefois, il est important de le valider aujourd'hui car il est très attendu des représentants du personnel.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

9 Adhésion à la police pluri communale

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Maire, Jean-Luc BAHOLET fait la déclaration suivante.

« Mes chers collègues, Monsieur le Maire,

La délibération que vous nous proposez est complexe et je ne sais pas si tous les conseillers que nous sommes se sont penchés dans le détail sur le fonctionnement de la police pluri communale. Je vais essayer de relever les incohérences qui apparaissent dans votre projet avant de passer la parole à Charles de KERSABIEC.

Notre situation de départ ce sont 7 policiers municipaux dont un chef de la police, la situation proposée c'est 6 policiers municipaux dont un chef de la police municipale, soit un de moins sur le terrain, et de toutes façons, un emploi nouveau de « chargé de mission tranquillité » dont la fiche de tâche ne nous a vraiment pas convaincus.

Le gain annoncé serait l'échange de moyens humains et matériels.

Mais Monsieur le Maire il n'était pas nécessaire de s'engouffrer dans cette organisation complexe pour échanger des moyens. Il suffit de faire comme Piriac et Mesquer ou Herbignac et Saint-Lyphard et de passer des conventions ponctuelles ou pérennes en échange de bons procédés.

La seule commune avec laquelle il fallait s'entendre c'était justement Saint-Lyphard pour harmoniser notre action à la Madeleine. Je comprends bien, malheureusement que Saint-Lyphard n'ait pas voulu rejoindre cette usine à gaz et que Piriac l'ait quitté.

Vous nous annoncez 14% du temps des agents passé à l'extérieur de leur commune. C'est incompréhensible. La Police municipale doit être attachée à un territoire et sa réactivité tient à sa capacité à détecter ce qui est insolite. Pour cela il lui faut une connaissance régulière et approfondie du terrain. Comment l'imaginer alors qu'il faut plus d'une demie heure pour aller de Guérande ou de la Turballe à Férel : c'est incohérent avec les missions de notre police municipale.

Il nous est proposé également de financer à 51% la rémunération du coordinateur soit 23100 euros pour 4,2 heures hebdomadaires comptabilisées, tout comme les achats et les frais

de fonctionnement ce qui interroge sur la clé de répartition..., de plus étant donné l'étendue du territoire les charges de fonctionnement vont fatalement augmenter (plus de carburant, vieillissement du matériel...).

Si on peut comprendre que des communes de même pied souhaitent s'entendre, même si Piriac n'en était pas satisfaite, on peut constater que pour Guérande cela n'a aucun intérêt, ni opérationnel, ni financier. Sans compter la lourdeur de son fonctionnement (double hiérarchie, achat de matériel, gestion de l'armement...).

Ce projet nous semble donc inadapté à Guérande, onéreux, compliqué à mettre en œuvre et à faire vivre c'est pourquoi nous voterons contre. »

Charles de KERSABIEC ajoute :

« Monsieur le Maire, Jean-Luc BAHOLET vous a démontré le manque d'intérêt de votre proposition.

Vous vous êtes fondé sur de mauvais modèles et votre projet n'est pas opérationnel.

Qu'est-ce que ces patrouilles inutiles à Férel, que ces disparités incompréhensibles dans l'armement des agents, que ce poste absurde et superflu de Chargé de Mission à la Tranquillité ? Que cette contribution exorbitante et stérile pour un coordonnateur dont Guérande n'a nul besoin ? Tout ceci n'a pas de sens.

Alors pourquoi tout cela ?

Je crois savoir que vous n'étiez pas content de la Police Municipale, mais dans ce cas-là Monsieur le Maire, il vous appartient de donner des instructions précises, des ordres même, et de les faire appliquer au lieu de monter cette usine à gaz.

Je comprends aussi que les communes voisines devant le choix de Piriac de quitter la structure vous aient sollicité pour alléger leurs charges. Alors est-ce pour vous attirer les bonnes grâces de vos collègues maires dont vous avez besoin à Cap Atlantique que vous avez accepté de rentrer dans cette organisation ? C'est très louable, mais cela ne doit pas se faire sur le dos du portemonnaie des Guérandais et encore moins de leur sécurité.

Croyez-moi, Monsieur le Maire, renoncez à cette gabegie technique financière et humaine, qui apparaît comme un coup de billard politique à 3 bandes dont vous avez le secret et qui n'a jamais figuré dans aucun de vos programmes.

Croyez-moi Monsieur le Maire, faites simple, gardez votre Police Municipale entièrement à votre main et ne jouez pas avec la tranquillité et la sécurité des Guérandais. »

Monsieur le Maire regrette que Charles de KERSABIEC politise le sujet. Il souhaite faire le lien avec la politique de proximité que la Municipalité veut mettre en place. Monsieur le Maire rappelle que l'effectif de 6 policiers municipaux à l'année à Guérande n'est pas suffisant pour une commune de cette strate. De plus, avec les absences pour diverses raisons (congrés, formation, arrêts maladie) font que l'on est loin d'avoir un effectif suffisant sur le terrain. L'avantage d'une Police Pluri Communale est d'avoir plus de policiers municipaux sur le terrain y compris le samedi et le dimanche, ce qui n'est pas possible aujourd'hui compte tenu des effectifs guérandais. En outre, ce projet a été présenté aux responsables de la Gendarmerie qui lui ont réservé un bon accueil.

Monsieur le Maire souhaite illustrer son propos par un exemple.

Prenons, une opération que nos policiers municipaux ne peuvent réaliser actuellement : un contrôle anti-drogue dans un car scolaire. C'est malheureusement un mal fréquent dans nos communes.

- A l'heure actuelle, nous n'avons pas assez d'effectifs pour réaliser une telle opération car un tel contrôle nécessite la mobilisation de deux agents qui ne pourront plus être sur le terrain et qui ne pourront pas avoir accès immédiatement à un véhicule pour se déplacer sur une opération urgente. Il faut rajouter - et c'est très important de le souligner - que sans la police pluri communale, ils devront impérativement s'arrêter avant d'arriver à leur destination si elle se trouve dans une autre commune. Saint-Molf par exemple.
- Demain, avec la Police Pluri Communale, si nos agents montent dans le bus à Guérande, ils pourront mener à bien cette opération tandis que des forces d'autres communes viendront prendre le relai sur Guérande en leur absence et s'arrêter à Saint-Molf pour poursuivre à bien leur mission.

S'agissant de la distance, cela est réglé par une organisation telle que 3 agents de la Turballe seront affectés à Guérande et 3 autres sur les autres périmètres.

La Police Pluri Communale permet de limiter le nombre d'heures supplémentaires et d'annualiser le temps de travail.

La Tranquillité publique est un axe majeur de la politique municipale et ce sera bien au Maire de Guérande de définir ce qu'il souhaite en termes de sécurité sur sa commune, c'est-à-dire une police de proximité appelée à faire de la médiation.

Un autre volet du programme municipal est la mise en place d'une brigade verte. L'intégration de la Ville de Guérande à ce dispositif permettra la création d'une brigade verte qui pourra remonter jusqu'aux auteurs de dépôts sauvages.

Enfin, les moyens matériels seront mutualisés.

Selon Jean-Noël DESBOIS, dans cette délibération n'apparaissent pas les incidences financières pour Guérande de la mise en place de cette Police Pluri Communale.

En Commission, le chiffre de 23 111 euros a été avancé.

Face à cette dépense, y a-t-il eu un calcul chiffré des avantages de cette formule ? Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire conçoivent bien qu'il puisse y avoir une forme de solidarité vis-à-vis des autres communes, mais il peut être intéressant d'en estimer le coût.

Monsieur le Maire précise que pour la répartition du coût, cela est calculé en fonction du nombre d'agents sous l'autorité du Chef Coordonnateur et en fonction du poids de population de la Commune.

Pour cette délibération, Catherine BAILHACHE remercie Charles de KERSABIEC pour son analyse rendant difficile l'adhésion à cette mesure onéreuse. Cette pluri communalité est aussi l'occasion unique de visiter les pouvoirs de police du maire dans toute son étendue.

Les pouvoirs du Maire sont clairement connus dans les domaines de l'ordre public, la tranquillité, la sécurité, cette sécurité englobe la prévention des accidents, des calamités, et des pollutions.

Développer une Police Pluri Communale serait ainsi l'occasion d'harmoniser les réponses à cette obligation de prévention des pollutions.

Par exemple, nous travaillons sur le SAGE estuaire. La qualité des eaux est médiocre voire mauvaise selon les endroits et il apparaît urgent d'agir. Il est de la responsabilité du Maire de s'assurer que les installations qui sont sur son territoire sont conformes aux normes environnementales dans chaque domaine. Cap Atlantique fait son travail d'alerte mais, vous le savez, le pouvoir de rappel à l'ordre, de sanction en revient au Maire de chaque commune.

Cette occasion unique doit être saisie et c'est ce que Catherine BAILHACHE attend en retour de cette sorte de mutualisation.

Elle demande si la Municipalité compte la développer ? Compte-t-elle resserrer les suivis des installations non conformes en termes d'assainissement non collectif, compte-t-elle aider avec Cap Atlantique, comme le fait la Carène, les familles qui ne peuvent se mettre aux normes ?

Monsieur le Maire rappelle que les services de Cap Atlantique effectuent des contrôles réguliers sur les installations. Toutefois, si des irrégularités sont constatées, il conviendra de réprimer les infractions. Bien évidemment, des aides existent pour accompagner les familles en difficulté. Il en sera de même en matière d'urbanisme concernant la protection des arbres et la problématique de la cabanisation où il conviendra d'avoir une politique répressive si nécessaire.

Monsieur le Maire cède la parole à Yannick DANIO qui fait la déclaration suivante.

« Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

En premier lieu et afin d'éclairer le sens de mon intervention, je me permets de vous rappeler que j'ai été policier national pendant 36 ans. J'ai exercé en sécurité publique et dans différents services de renseignements.

Conjointement à mes activités professionnelles j'ai été syndicaliste à différents niveaux de responsabilités tout au long de ma carrière.

Je pense donc disposer d'une certaine expertise dans le domaine de la sécurité.

Aussi, chers collègues, je m'interroge encore sur cette délibération numéro 9 : « adhésion à la police pluri communale ». Projet qui va à contre-courant de la nécessité d'une sécurité de proximité, d'une sécurité du quotidien, conciliant prévention et répression.

L'Etat au travers de ses gendarmerie et police nationales, a il y a deux décennies, territorialisé les structures de ses services régaliens. Grave erreur accentuée par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), nous en payons encore aujourd'hui le prix fort.

Quel service public assure la sécurité du quotidien, la sécurité de proximité, le lien police/population en dehors des polices municipales, de notre police municipale au sein de notre commune de Guérande ?

Vous voulez donc Monsieur le Maire éloigner les policiers municipaux guérandais de « leurs terres » déjà suffisamment étendues pour les envoyer vers des « territoires inconnus » et ainsi supprimer l'un des derniers services publics de proximité ?

Ce projet n'a pas de sens, n'a surtout aucun intérêt pour les Guérandaises et les Guérandais.

Certes, vous argumentez par « la délinquance ne s'arrête pas aux frontières des communes et il convient de s'inscrire dans une démarche de coopération opérationnelle avec les services de l'Etat qui travaillent sur l'ensemble des communes ».

Faut-il rappeler que la lutte contre la délinquance, contre les incivilités, passe en premier lieu par la prévention aujourd'hui à charge des collectivités locales ? Il y a bien longtemps que police et gendarmerie nationales ne disposent plus des effectifs et de temps nécessaire pour prévenir avant de sévir.

D'ailleurs, pouvez-vous nous dire où en sont les projets d'actions de prévention prévus sous votre précédente mandature ?

En relisant la « convention de mise en commun des agents et des équipements de polices municipales », la prévention n'est envisagée que dans le domaine routier (page 6).

Un autre point m'interroge : celui de l'armement légal : « 3 agents de la police municipale de la Turballe sont armés de révolver » et « ces trois agents sont autorisés à porter leur arme de poing dans le cadre du service sur le territoire des cinq communes parties prenantes à la police pluri communale ». Je m'interroge non seulement sur la nécessité de cet armement ? Mais également sur l'organisation des policiers turballais agissant sur Férel qui pour une situation d'urgence

devront revenir au sein de leur commune. Devront-ils éviter Pénestin, Herbignac, Mesquer, Piriac ? Que feront-ils de leurs armes ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, chers collègues, je voterai contre cette délibération, non seulement par rapport à mes profondes convictions mais également par les approximations de la convention qui nous est présentée.

Merci »

Monsieur le Maire remercie Yannick DANIO pour ses propos conformes à ceux qu'il lui avait tenu précédemment.

S'agissant de la politique de prévention, Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de choses sont déjà faites au niveau de la Maison de la Famille et sur lesquelles il ne reviendra pas. Ce sont des sujets sur lesquels on ne communique pas régulièrement ni fréquemment, alors même que des actions de prévention existent.

Anouk PAOLOZZI DABO s'inscrit dans les différentes remarques portées sur cette Police Pluri Communale et votera contre cette délibération.

VOTE : Majorité – 11 Contre (François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE – Anouk PAOLOZZI-DABO – Isabelle MELLOUET - Yannick DANIO)

10 Rapport annuel 2019 – Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

DELIBERATION REPORTÉE

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

11 Saillé – Aménagement de la Rue du Ber et de la Rue Basse – Adoption de l'enveloppe prévisionnelle – Lancement procédure de marchés

Catherine BAILHACHE avait compris que les travaux étaient les derniers et à hauteur de 600 000€.

Il s'agit ici de 1 315 000€ avec seulement la participation pour les réseaux de Cap Atlantique de 286 285€. Y-a-t-il des contrats de territoire ? Des subventions ?

Elle constate encore que Guérande ne présente pas de demande d'aides ... Les travaux de Saillé sont déraisonnables par rapport aux finances de la Ville. Un plan d'ensemble avant de lancer cette phase finale aurait permis de projeter la ville dans les années à venir.

Frédéric DUNET rappelle que ces travaux ont été engagés sous la précédente mandature ; ils ont été revus à la baisse en ne maintenant que les objectifs sécuritaires et esthétiques minimales. Le projet devrait être terminé avec cette enveloppe avec un surcoût d'environ 20 à 30% comme pour beaucoup de marchés passés actuellement.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

12 Convention de partenariat avec Cap Atlantique pour la mise en œuvre d'un point service vélo sur le site d'Athnor

Yannick DANIO demande si les boîtes sécurisées viennent en plus de celles déjà installées au Bois Rochefort et qui servent déjà aux enfants qui viennent à vélo à l'école.

Frédéric DUNET précise que ce sont des boîtes en plus. En outre, 120 emplacements vélos vont être installés autour des remparts.

Catherine BAILHACHE s'interroge sur l'implantation d'un point de gonflage solaire en plein agglomération ? Une telle station dans un lieu inaccessible aux réseaux serait justifiée mais le coût de la station dans un lieu desservi ne lui paraît pas sérieux. Des arceaux en ville, des stationnements autour des remparts, même provisoires pour l'été, permettraient de mieux utiliser l'argent public.

Frédéric DUNET estime qu'il faut profiter de l'énergie verte dès que cela est possible.

VOTE : Unanimité

13 Convention de gestion du système d'endiguement de l'étier du Pouliguen et de mise en œuvre des consignes de sécurité

Selon Catherine BAILHACHE, que l'étier du Pouliguen soit l'objet de surveillance et de contrats est évidemment sérieux, mais cette délibération devrait porter sur toute la digue. En 2012, La Baule s'est protégée de la montée des eaux. Cap Atlantique a délaissé le marais, les élus de Guérande n'ont pas suivi ce dossier de manière précise et acharnée. Le Syndicat Mixte qui devait suivre ce dossier ne s'est pas réuni... Guérande a du travail urgent à réaliser. La délibération sur « le trait de côte » voté à Cap Atlantique jeudi dernier n'est pas l'outil pour le marais. Il s'agit ici du décret digues qui n'est pas encore appliqué alors que Noirmoutier et Ré l'ont activé et inaugurent leurs digues. Par indignation devant ce retard pris, elle s'abstiendra.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque de Catherine BAILHACHE.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF.

14 Avis sur le PLU de la Turballe

Sylvie COSTES souhaite que l'on soit vigilant concernant le site de Pen Bron et propose d'ajouter : respecter l'environnement et l'accès au public du chemin côtier.

Selon Jacques GUIHENEUF, cela est bien pris en compte dans le PLU.

Monsieur le Maire ajoute que la ville de Guérande sera attentive à tout ce qui concerne le site remarquable qu'est Pen Bron.

Catherine BAILHACHE, dans le PLU de la Turballe, complet et bien structuré, s'est intéressée particulièrement aux 5 OAP qu'il contient. Elle a apprécié, au nom des Turballais, que les voies qui desserviront ces OAP sont clairement le long des limites des parcelles. Pas de traversées

coupant les propriétés privées en leur milieu au mépris des propriétaires concernés comme dans les OAP du PLU de Guérande. Elle espère que les propriétaires concernés sont cependant au courant. Pas de remarques sur le cahier du commissaire enquêteur. Il est aussi facile à consulter et à télécharger.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque de Catherine BAILHACHE.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de PLU de LA TURBALLE.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente Erwan JORAND qui a intégré la Ville de Guérande ce lundi 5 juillet en qualité de Directeur de la Maison de la Famille.

Monsieur le Maire prie Catherine BAILHACHE de faire lecture de sa question orale.

Question écrite de Catherine BAILHACHE

Monsieur le Maire,

L'actualité se fait écho du recul de la Turquie de l'accord d'Istanbul sur les violences faites aux femmes. Les féminicides sont hélas, un effet indirect de la pandémie que nous venons de vivre. Toutes les communautés sont, hélas, concernées par ces douleurs familiales.

Quelles actions la ville de Guérande et la Communauté d'agglomération entreprennent-elles sur ces questions.

Dans les récentes publications et communications du CCAS, ce volet n'est pas cité.

Combien d'hébergements d'urgence existent à Guérande ? Sont-ils occupés et pour quelle durée ? Le logement qui avait été très endommagé est-il restauré ?

Y-a-t-il une mutualisation des logements d'urgence sur Cap Atlantique, permettant à une femme en danger de ne pas rester au péril de sa vie dans un environnement délétère et dangereux pour elle et ses enfants ?

Quel est votre programme sur les violences faites aux femmes ? Quels sont les moyens posés sur ce volet humain ? Que devient le programme intercommunal de soutien aux femmes en danger initié lors du précédent municipal dont il ne manquait que les nouvelles signatures ?

Quelle communication la ville de Guérande porte-t-elle sur ces questions ?

En vous remerciant de vos réponses.

L'équipe de « Guérande l'Avenir en Presqu'île »

Catherine Bailhache

Réponse à la demande écrite de Madame BAILHACHE par Madame Ghislaine HERVOCHE

En 2019, au titre du Grenelle des violences conjugales, un plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes a été mis en place au niveau national. Les élus départementaux de Loire-Atlantique en décembre 2019 avaient pris un engagement de prévention et de lutte en incitant un réseau local des acteurs à y participer et en leur proposant la mise en œuvre d'un protocole de collaboration à destination des publics concernés.

La Ville de Guérande s'est tout de suite inscrite dans cette démarche en finalisant un projet de protocole fin 2019 en associant ses partenaires institutionnels que sont la GN, le CD via l'Espace Départemental des Solidarités, le CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, les associations Solidarité Femmes et Prévenir et Réparer, les services municipaux que ce soit la police municipale mais aussi les services d'accueil, les animateurs de la petite Enfance et de l'Enfance.

Cependant, ce projet de protocole n'a été validé par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique qu'en janvier 2021, à cause de la crise sanitaire 2020. Il aurait dû être signé par le Président du CCAS de Guérande en février puis en mai, la Covid toujours puis les échéances électorales départementales sont venues bouleverser ce calendrier. Nous avons prévu d'en officialiser la signature à la rentrée de septembre sauf si le variant Delta fait des siennes !

Pour autant, le réseau des acteurs locaux est en place et fonctionne, et les acteurs œuvrent ensemble pour agir. J'ai pu encore le mesurer ce week-end au cours de mon astreinte d'élue puisque j'ai accompagné la mise en sécurité d'une jeune femme dans un de nos logements d'urgence. Depuis un an que je suis Adjointe aux Solidarités, c'est la 10^{ème} situation d'urgence que j'ai eu à gérer.

Nous en avons 4 actuellement à disposition, T3 et T2, puisque le 5^{ème} nécessite effectivement depuis fin 2018 de lourds travaux et donc n'est plus disponible. Après visite de chacun d'entre eux, j'ai décidé ne pas plus prévoir sa réhabilitation car vraiment trop insalubre et ai sollicité un bailleur social pour en capter un nouveau. Le Conseil d'administration du CCAS de demain soir devra m'autoriser à le fermer définitivement et à le remplacer par ce nouveau logement plus grand et plus adapté à l'accueil de famille. Ce qui portera à 5 le nombre de logements d'urgence sur la commune.

Le taux d'occupation est en moyenne de 80% tout au long de l'année pour les 2 plus grands logements, et de 50% pour les 2 autres plus petits.

Nous accueillons aussi des personnes n'habitant pas sur la commune très régulièrement.

Par ailleurs Cap Atlantique dans le cadre du Programme Local de l'Habitat va relancer à l'automne une réflexion sur l'utilisation des logements d'urgence sur l'ensemble du territoire communautaire pour une mise en commun de nos fonctionnements et une coordination de nos actions.

Les professionnels du CCAS s'impliquent dans l'accompagnement des victimes à nos côtés nous les élus et travaillent très en lien avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) qui assure des permanences et anime des groupes de paroles dans les locaux du CCAS mis gracieusement à disposition.

De cette signature de protocole découleront des actions qui seront menées auprès de nos concitoyens, de notre jeunesse, et l'ensemble de nos partenaires, de nos services municipaux avec des conférences débat et des temps de sensibilisation et de formation.

Car oui la violence conjugale est une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre, une emprise, un conditionnement dont il est difficile de sortir lorsqu'on en est victime.

Car oui les violences conjugales comme toutes les violences sont intentionnelles et elles représentent une atteinte aux droits fondamentaux des personnes.

C'est un enjeu fort de notre société, la Ville de Guérande y contribuera, c'est une priorité de notre mandature : il faut continuer à lutter contre les violences faites aux femmes.

Monsieur le Maire donne la parole à François PAGEAU qui fait la déclaration suivante.

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants des services de Mairie, Mesdames et Messieurs les journalistes.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous annoncer que je quitte le Conseil municipal à compter de demain.

Je ne souhaite pas trop m'étendre sur les raisons qui m'ont poussé à prendre cette décision qui date d'Avril dernier. Elles sont multiples mais ont comme principal point commun, la déception et la lassitude.

Je dirai simplement, mais est-ce nécessaire de vous le rappeler, que la Politique est une matière usante et ingrate qui nécessite énormément d'énergie. Cette énergie, je ne l'ai plus.

Je ne reviendrai pas sur les échanges qui ont émaillé nos conseils municipaux, ni sur les soubresauts qui ont secoué la liste majoritaire. Les agitations, les perturbations n'épargnent aucune liste.

Les préalables à mon engagement politique étaient qu'il s'accomplisse dans un climat respectueux et apaisé. Ce n'était pas, ce n'était plus le cas. Y compris dans mes propres rangs.

Il y a plusieurs façons de faire de la politique. Pour certains la politique c'est la guerre. Ce n'était pas mon idée. Avoir comme seule obsession et cela quelle que soit la couleur de la liste, de percer la muraille de l'adversaire ou pire encore de dynamiter ses propres rangs pour des raisons obscures souvent bien éloignées de l'intérêt collectif, ne font que desservir le côté noble de la politique et éloigner les électeurs des bureaux de vote. Je ne veux plus participer à cette mascarade et je laisse les agitateurs s'agiter tout seul.

Ce que je retiens de cette expérience, c'est la nécessité pour une personne qui s'engage en politique de faire passer l'intérêt collectif avant son propre intérêt. Vouloir changer le monde, à coût d'invectives, de pirouettes médiatiques ne peut pas mener bien loin et est surtout très prétentieux. La violence politique est vouée à l'échec et explique la désertion des bureaux de vote. Les gens ne veulent plus de la vieille politique : la politique des alliances par intérêt, des coups bas, des conspirations, des agressions verbales, des influences, des pressions, des coups de fil, des états-majors politiques, la recherche du pouvoir. Le pouvoir, pour en faire quoi ?

Les jeunes ne votent plus. Il faut réinventer un autre monde pour eux et avec eux. Il faut agir plus et moins parler.

Je pars donc pour des horizons, je l'espère, plus calmes, plus conformes à ce que j'imagine être une vie accomplie, une vie de sourires, de moments apaisés et de pensées positives, à la recherche de choses plus essentielles, plus sincères, plus vraies.

Je resterai néanmoins très proche des conseillers municipaux et continuerai de leur apporter avec d'autres à travers l'association VGES tout mon soutien et mon aide, mais sans violence, sans agressivité, sans haine, sans oser prétendre avoir toujours raison.

« Chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort. » disait – Gandhi

J'ai passé d'excellents moments en votre compagnie. Vous m'avez apporté beaucoup, même si nous n'étions pas toujours d'accord sur le fond des affaires. Je pense, je suis certain, que vous allez me manquer. Je continuerai de croiser les Guérandais dans la rue et je resterai à leur côté.

Les sourires, les petites mesquineries sympathiques, les allusions taquines, je ne les oublierai pas. Ils resteront mes meilleurs souvenirs. J'ai parfois dit quelques bêtises, certains traits d'humour étaient un peu foireux, j'ai élevé la voix à quelques reprises, certaines piques ont été un peu acerbes, mais je vous ai toujours respectés.

Ces 7 années passées avec vous auront participé à ma construction. Et même si je suis déçu du monde politique, je suis admiratif et respectueux du travail, et des concessions qu'il exige.

Je souhaite à tous les Conseillers de quelque bord qu'ils soient de travailler ensemble pour le bien commun de nos habitants et pour celui de notre planète. J'ai l'habitude de dire que personne ne détient la vérité, mais que chacun en détient une petite part.

Comme le dit un proverbe chinois :

« Même une pendule arrêtée donne l'heure juste deux fois par jour » .

C'est je pense une belle leçon d'humilité. Reconnaître que l'autre peut avoir raison est le début de la sagesse et la seule façon de faire revenir les gens vers les bureaux de vote.

N'oubliez pas que la vie est trop courte pour qu'on la passe à se prendre la tête.

Alors réveillons-nous !

Prenez soin de mes camarades de VGES, soyez gentils avec Madame BAILHACHE et veillez sur notre Général et les troupes qui l'accompagnent.

Merci à toutes et tous et à très bientôt dans les rues de Guérande. Je ne sais pas si les vents me pousseront ailleurs. Mais si un jour je pars, je reviendrai vous voir. »

Monsieur le Maire donne la parole à Charles de KERSABIEC.

« Charles de KERSABIEC voudrait saluer le travail effectué par notre collègue François PAGEAU.

Si a priori -et je dis bien a priori- nous venons de sensibilités différentes, nous nous sommes toujours parfaitement retrouvés en particulier pour pointer du doigt les dysfonctionnements qui ont eu cours depuis le début de ce municipale, toujours dans l'intérêt du bien commun.

Son avis équilibré mais sans concession, son humour, sa poésie même, a marqué notre assemblée et va manquer à celle-ci.

Le groupe Nouveau Souffle salue le départ d'un conseiller municipal de grande valeur et nous souhaitons la bienvenue à son successeur ».

Catherine BAILHACHE a son tour remercie François Pageau de son attention et de ses soutiens lors de prises de positions partagées pour le bien commun

Jean-Noël DESBOIS souhaite juste lui dire MERCI pour le chemin parcouru ensemble.

Frédéric DUNET rappelle les 6 ans passés à la Commission des Sports ; il dit partager son humour potache et les piques parfois foireuses de l'un ou de l'autre qui animaient les Commissions et ne laissaient pas les gens indifférents. Avec des idées parfois différentes, ils avaient quelque chose en commun, ils aimaient discuter, argumenter et partager. Quand on est

un élu, on a des affinités, François PAGEAU, c'est le sport et cela tombait bien car l'on aimait se retrouver autour des terrains de foot ; François lui manque déjà, mais il sait qu'ils se reverront. Encore merci François.

Monsieur le Maire conclut avec la déclaration suivante :

« Cher François,
Pendant plusieurs années, nous avons siégé ensemble au sein du Conseil Municipal. A l'aube de ton départ, je souhaite, te dire, au nom de l'équipe majoritaire, que nous avons apprécié ton sens de l'engagement pour notre cité.

Tu as toujours été dans une logique constructive qui te caractérise si bien. Même si tu savais que nous avons des avis divergents, tu cherchais le compromis avec la volonté de vouloir faire avancer les choses.

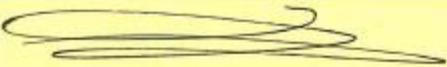
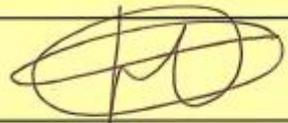
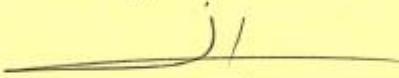
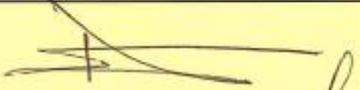
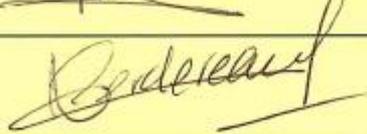
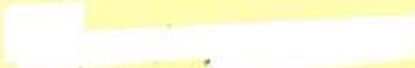
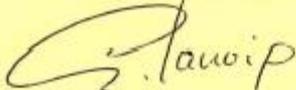
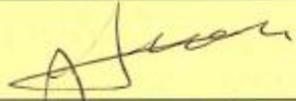
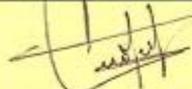
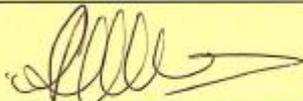
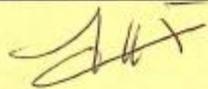
Même si tu avais parfois le verbe haut pour les sujets qui te tenaient à cœur, nous nous souviendrons de tes traits d'humour mais surtout de la force de tes convictions, de ton esprit de tolérance et de respect envers l'ensemble des élus de notre Conseil Municipal.

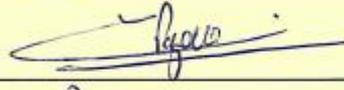
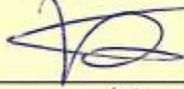
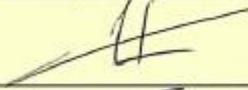
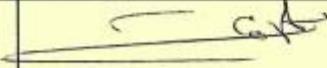
Pour toutes ces raisons aujourd'hui nous perdons un collègue avec qui nous avons plaisir à travailler, discuter, et avancer

Merci pour tout François et bonne continuation ! »

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures et indique que la date du prochain Conseil Municipal a été fixée au lundi 27 septembre 2021 à 18 heures.

=====

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 5 JUILLET 2021	
NOMS	signatures
Nicolas CRIAUD	
Ghislaine HERVOCHE	
Frédéric DUNET	
Florence PENOT-MARTINEAU	
Denis LENORMAND	
Audrey PERDEREAU	
Xavier FOURNIER Abs	
Gatherine LACROIX	
Laurent CHASSAING	
Jacques GUIHÉNEUF	
Rose-Anne MOREAU	
Joseph GAULTIER	
François FONTAINE	
Yannick DANIO	
Isabelle MELLOUET Abs	
Joëlle URVOIS	

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 5 JUILLET 2021	
NOMS	signatures
Gwénaëlle MORVAN	
Gwendoline MORAND-GABARD	
Anthony PEDRON	
Caroline LEBEAU	
Stéphane SIMON	
Audrey DUBOIS	
Anouk PAOLOZZI-DABO	
Guillaume GENRE	Abs
Nicolas RENAUD	
Mercédès FORGE	Abs
Jean-Noël DESBOIS	
François PAGEAU	
Gaëlle ESTAY	
Charles de KERSABIEC	
Jean-Luc BAHOLET	
Sylvie COSTES	
Catherine BAILHACHE	